
Travailleurs temporaires

La CCT a permis l'introduction d'un salaire minimum.

Les travailleurs temporaires sont par ailleurs bien protégés en cas d'accident ou de maladie. Des prestations vieillesse sont également prévues avec la LPP, à laquelle il est possible de cotiser dès le départ. Avantage particulier: les travailleurs temporaires bénéficient de formations subventionnées. www.temptraining.ch

Prestataires des services de l'emploi

La CCT garantit une concurrence loyale.

Grâce à la CCT, la contribution aux frais d'exécution est identique pour tous les travailleurs temporaires, tous secteurs confondus, ce qui facilite le travail administratif. Les mêmes règles s'appliquent à tous les prestataires de services de l'emploi.

Entreprises locataires

La CCT offre de la stabilité au service de la flexibilité.

Les entreprises locataires disposent avec la CCT d'un cadre réglementaire finement élaboré, qui veille à instaurer un équilibre entre la sécurité sociale pour les travailleurs temporaires et la flexibilité pour les entreprises.

Les partenaires sociaux



société des employés
de commerce



www.swissstaffing.ch

swissstaffing
Stettbachstrasse 10
CH-8600 Dübendorf

Edition: janvier 2021

La convention collective de travail Location de services 2021



Qu'est-ce qui fait foi?

	Entreprise utilisatrice avec CCT déclarée de force obligatoire	Entreprise utilisatrice avec CCT sans force obligatoire selon l'annexe 1 du CCT Location de services	Champ d'application avec CTT selon l'art 360a CO	Entreprise utilisatrice active dans industrie chimique et pharmaceutique, industrie des machines, industrie graphique, industrie horlogère ¹ , industrie alimentaire et des produits de luxe, transports publics ²	Entreprise utilisatrice sans CCT (ou avec CCT sans force obligatoire ne figurant pas dans l'annexe 1)
Salaire minimum	Selon CCT obligatoire	Selon CCT sans force obligatoire	Selon CTT	Salaires usuels dans la localité et la branche	Selon CCT Location de services
Temps de travail	Temps de travail selon CCT Location de services				
Vacances	10,6% (25 jours ouvrables)				
	8,33% (20 jours ouvrables)				
Jours fériés	Pas d'indemnisation				
	3,2%				
Cotisation pour formation continue et exécution	1%, dont 0,3% cotisation de l'employeur et 0,7% cotisation du travailleur				
Prévoyance professionnelle (LPP) Répartition de la prime: 50% employeur 50% travailleur	Pas d'obligation LPP				
	Le travailleur temporaire doit cotiser à la prévoyance professionnelle (dès le 1 ^{er} jour)				
Indemnité journalière maladie Répartition de la prime: 50% employeur 50% travailleur	720 jours	60 jours	Mission de durée déterminée de 13 semaines au maximum		
		720 jours	<ul style="list-style-type: none"> Mission de durée indéterminée ou Mission de durée déterminée de plus de 13 semaines ou L'intérimaire a une obligation d'entretien envers des enfants 		

¹ à condition de ne pas être soumis à la CCT des industries horlogère et microtechnique suisses; sinon, Annexe 1 CCTL

² Canton TI:
Jusqu'aux transports publics, tout est réglé par la CTT.

Salaires de base / heure* (CHF)		Régions de salaires normaux	Régions de hauts salaires **	Tessin
Avec formation professionnelle	2021	23.98	25.62	22.28
Avec expérience professionnelle	2021	21.10	22.55	19.60
Sans formation professionnelle	2021	19.48	20.58	16.79
Personnes en première année d'emploi après apprentissage	2021	21.58	23.06	20.05

* majorés du 13^e salaire, des vacances et des jours fériés selon la CCT Location de services
** Les agglomérations de Berne, de l'Arc lémanique ainsi que les cantons de BS, BL, ZH, GE font partie des zones de haut salaire.

	Nombre d'heures	Supplément
Temps de travail normal	42 heures / semaine	
Heures supplémentaires	de la 43 ^e (>42h) à la 45 ^e heure / semaine	à payer sans supplément ou à compenser à 1:1
Travail supplémentaire	de la 46 ^e (>45h) à la 50 ^e heure / semaine ou de la 9,5 ^e (>9h30min.) à la 12 ^e heure / jour	supplément de salaire de 25%

Précision:
Plusieurs missions fournies dans la même entreprise de location de services pendant une période de 12 mois sont additionnées!